KONINKLIJKE BELGISCHE SCHAAKBOND FEDERATION ROYALE BELGE DES ECHECS



Rapport de la réunion du Conseil d'administration de la F.R.B.E. A.S.B.L.

Dates: samedi 17 juin & dimanche 2 juillet 2006.

VZW-ASBL Adresse du secrétariat: 424, avenue de l'Exposition bte 9 1090 Bruxelles

Présents: Président : François VANDAMME, 2ème Vice-président Claude BIKADY,

Administrateurs: Albert MICHELS, Peter VAN PRAET, Daniel HALLEUX, ,

Dirk DE RIDDER, Luc CORNET, Philippe LOMBART

Personne mandatée : Geert VAN DER STRICHT, Jean-Christophe THIRY

Absent le 17 juin : Administrateurs : Rudolf MEESEN, Bernard MALFLIET

Personnes mandatées : Raymond PERPETE

Absent le 2 juillet : Administrateurs : Rudolf MEESEN, Claude BIKADY, Albert

MICHELS

Personnes mandatées : Geert VAN DER STRICHT

Lieu: Le 17 juin : Woluwedal, 28, 2ème étage, 1932 Sint-Stevens-Woluwe

Le 2 juillet : Hall sportif de Bouge

Début: 14 h le 17 juin & 11 h le 2 juillet

1. Accueil

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 avril 2006.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- 3. Rapport des administrateurs.
- a.) Responsable national de la Jeunesse.

Peter VAN PRAET remet un rapport en néerlandais reprenant les activités passées depuis le 22 avril et les activités à venir.

Le rapport sera traduit en français et les deux versions seront disponibles sur le site de la jeunesse.

En résumé, les points suivants sont abordés : Commission technique, tournois internationaux, championnat de Belgique 2007 et 2008, entraînements Elite jeunesse et championnat interscolaire de Belgique 2006.

Le rapport complet est disponible sur le site de la jeunesse www.schaakbond.be.

Peter VAN PRAET a déterminé un budget à accorder à chaque accompagnateur, soit un forfait journalier, soit un montant à accorder aux accompagnateurs titrés.

Jean-Christophe THIRY rappelle que les accompagnateurs bénévoles ont droit à un remboursement forfaitaire de leurs frais de 27,92 EUR/jour ou le remboursement de leurs frais réels justifiés. Les accompagnateurs professionnels qui désirent être rémunérés doivent présenter une facture.

Dans tous les cas, le maximum est de 250 à 500 EUR par accompagnateur, selon le tournoi.

Albert MICHELS demande comment on distingue un professionnel d'un amateur. C'est à la personne concernée de le communiquer.

Peter VAN PRAET communique que la FRBE organisera également à Ostende le championnat de Belgique en 2007 & 2008

Il souhaite qu'une continuité s'installe auprès des futurs organisateurs des championnats. Ceci facilitera le bon fonctionnement de toute compétition, et une garantie de qualité de la part de chaque organisateur.

b.) Responsable des Tournois Nationaux

Luc CORNET remet un rapport en français dans lequel il propose une adaptation des championnats interclubs et des championnats individuels.

En résumé:

- 1. il demande une discussion afin d'harmoniser les périodes de transfert des 3 fédérations (actuellement VSF le 1/7, FEFB le 1/5 & SVDB le 1/10) ;
- 2. il va élaborer le calendrier 2007-2008 en accord avec le conseil d'administration;
- 3. la date de clôture et de payement aux IC est fixée au 28 juillet 2006 et l'envoi des listes de force est fixée au 15 septembre 2006;
- 4. le tableau des amendes est complété pour les divisions 1 et 2, à savoir, 125-100-80-65-50-50-50-50 pour la division 1 et 100-80-60-40-25-25-25 pour la division 2 ;
- 5. il faudra rentrer les résultats en ICN via ChessManager au plus tard le lundi pour 20h sous peine d'amendes, à savoir 7,50€ pour manque d'envoi d'un fichier CM et 2,50€ pour l'envoi d'un fichier incorrect, à savoir 10€ pour le manque d'envoi du fichier CM des listes de force et 2,50€ pour toute information incorrecte ;
- 6. plus de communication téléphonique le dimanche soir pour les résultats des IC;
- 7. un seul arbitre par local pour la division 1 ; **Dirk DE RIDDER** signale que le président de la commission des arbitres, Bernard MALFLIET est aux abonnés absents depuis plus de deux ans, qu'aucune réunion n'a été organisée et dès lors, il sera difficile de trouver des candidats arbitre. **Albert MICHELS** demandera aux arbitres de lui envoyer en avril et en décembre, un justificatif de leur frais et effectuera les remboursements. **Luc CORNET** propose d'établir les disponibilités des arbitres pour la division 1. Etant donné qu'il n'y a pas d'arbitres pour les divisions inférieures, **Dirk DE RIDDER** propose que les capitaines d'équipes suivent une mini formation d'arbitrage comme cela se fait en Suisse ;

- **Jean-Christophe THIRY** et **Geert VAN DER STRICHT** proposent que l'arbitre envoie lui-même les résultats et les parties jouées au RTN ;
- 8. placer une ronde d'interclubs fin décembre au lieu de début janvier est à rediscuter, le problème étant les périodes d'examens en humanités ou dans l'enseignement supérieur ;
- 9. le championnat individuel de Belgique aura lieu du 7 au 15 juillet 2007 ;
- 10. les clubs qui n'auront pas payé leur inscription dans les délais ne pourront pas jouer les IC : **Luc CORNET** & **Albert MICHELS** y veilleront ;
- 11. une coopération entre cercles pour les ICN avec maintien de toutes les équipes des cercles sans fusion n'est plus possible ;
- 12. Concernant la fusion des cercles, **Luc CORNET** enverra aux cercles concernés les modalités à effectuer et le règlement à appliquer et à respecter.
- 13. **Albert MICHELS** signale que les amendes des IC 2005-2006 n'ont pas encore été comptabilisées aux cercles, le DT précédent ayant encore effectués les décomptes mais ne les a pas envoyés aux cercles ; par contre, les prix et les amendes à rembourser ont été clôturés ;
- 14. Après discussion et vote (7 oui : Philippe Lombart-Dirk de Ridder- Albert Michels Luc Cornet Geert Van der Stricht Peter Van Praet Daniel Halleux; 3 non : Claude Bikady François Vandamme Jean-Christophe THIRY), il a été décidé que chaque cercle participant aux interclubs devra envoyer au RDT un plan d'accès à son local ;
- 15. Concernant les Championnats de Belgique et les Tournois internationaux par équipes, **Geert VAN DER STRICHT** propose pour la composition des équipes et des tableaux que l'on se base sur le classement FIDE, sorti 3 mois avant les tournois choisis.
- 16. Une commission pour la révision des règlements sera mise sur pied composée de Geert VAN DER STRICHT, François VANDAMME, Dirk DE RIDDER, Luc CORNET, Jan VANLEEUWEN, Sylvin DE VET, Jean-Marie PIRON, Fabrice GROBELNY, Jean-Christophe THIRY, Claude BIKADY
- 17. Concernant le Championnat de Belgique 2006, **Luc CORNET** communique qu'il n'a pas encore reçu les candidatures VSF; il renverra un mail au président de la VSF La date de clôture des inscriptions des experts a été fixée au 18/6/06 et ne sera plus modifiée; **Geert VAN DER STRICHT** signale que Cekro et Dutreeuw sont intéressés; il prend contact avec eux immédiatement.
 - Geert VAN DER STRICHT signale que l'indemnité de séjour fixée à 198€ date de 1986 ; il demande que cette indemnité soit augmentée pour les années futures. Une prime de départ de 150€ sera octroyée au MI et GMI participant au championnat. Geert VAN DER STRICHT et François VANDAMME estiment qu'il faudrait revenir à un championnat fermé à 10 joueurs au lieu des 18 en tournoi suisse actuellement. Les appariements seront faits sur base de la liste FIDE du 1/7/06.
- 18. Le championnat de Belgique de parties rapides aura lieu le week-end des 8 & 9 décembre 2007 ; un budget de 200€ est à prévoir en 2007 ;
- 19. Le championnat de Belgique de blitz est fixé au 26/11/2006 ; un budget de 200€ est prévu en 2006.

c.) Responsable du Classement. (réunion 2/7/06)

Daniel HALLEUX commente son rapport remis en séance.

Dorénavant, deux classements sortiront par an : le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet. La proposition de 4 classements par an ne semble pas utile.

Il n'y aura plus de classement provisoire.

Le championnat de Belgique 2007 comptera pour le classement du 1^{er} janvier 2008. Dans la mesure du possible, les nouvelles cotes de juillet 2007 seront utilisées pour le Championnat de Belgique 2007. Cette procédure sera toujours appliquée dans le futur.

Pour l'affiliation des joueurs, **Daniel HALLEUX** propose d'harmoniser les procédures des différentes fédérations. **Luc CORNET** propose que toutes les fédérations aient la même période de transfert, à savoir le mois de juin avec transfert effectif au 1^{er} juillet. Actuellement, la VSF applique cette procédure. Il est demandé à la FEFB et la SvDB de bien vouloir adapter leur période de transfert (décision à transmettre au CA de la FRBE pour le 1^{er} octobre).

Daniel HALLEUX propose qu'à l'avenir l'affiliation de tout nouveau joueur se fasse en ligne, directement par le cercle ; un matricule sera attribué directement par le programme.

La VSF discutera du projet lors de son AG le 23 septembre et devra faire part de sa décision au CA de la FRBE avant le 1^{er} octobre.

Les responsables des 3 fédérations et Daniel HALLEUX se réuniront par la suite pour mettre cette procédure au point.

- **d.) Albert MICHELS** a envoyé son rapport par e-mail ; il n'est pas discuté. (réunion du 2/7/06)
- e.) Les autres administrateurs n'ont pas remis de rapport.

4. Attribution des tâches spécifiques aux membres du conseil.

Les mandats sont répartis de la façon suivante, à l'unanimité:

Albert Michels est élu trésorier,

Philippe Lombart, secrétaire,

Luc Cornet, responsable des tournois nationaux,

Peter Van Praet, responsable jeunesse,

Daniel Halleux, responsable du classement,

Dirk De Ridder, responsable international.

5. Assurance RC

Peter VAN PRAET souhaite qu'on assure une couverture minimum aux membres du CA. **Jean-Christophe THIRY** signale que l'assurance de la responsabilité civile de la FRBE sera obligatoire à partir du 1/1/2007 (loi sur le volontariat).

Albert MICHELS a déjà eu un contact avec l'assurance Feys & Renard de Courtrai. Il demandera de plus amples informations.

Dirk DE RIDDER signale qu'il serait judicieux d'avoir une assurance voyages pour tous les joueurs représentant la Belgique.

6. Problématique Luc Winants. (réunion du 2/7/06)

La problématique n'existe plus:

Le conseil d'administration décide à nouveau qu'à l'avenir, on fasse signer une convention aux joueurs qui représentent la Belgique à l'étranger. **Jean-Christophe THIRY** propose que le principe de la convention soit repris dans le Règlement des tournois.

Albert MICHELS, absent, signale dans son rapport qu'il faut respecter le budget prévu pour toutes les compétitions, y compris les Olympiades.

Luc Winants est un formateur possible pour les jeunes.

7. Reconnaissance Bloso/Adeps. (réunion 2/7/06)

François VANDAMME distribue une note en séance.

Il communique que pour bénéficier de subsides, chaque fédération culturelle doit elle-même rentrer le dossier adéquat. Mais une collaboration VSF FEFB SVDB est nécessaire pour constituer un dossier commun à envoyer.

La VSF est d'accord, la FEFB décidera le 8/7 ; le SVDB plus tard.

François VANDAMME demande qu'une commission soit mise sur pied, avant le 1^{er} octobre, pour discuter du dossier à rentrer.

9. Répartition des subsides FRBE pour le championnat de Belgique.

1240€ sont alloués par la FRBE en plus du subside ordinaire car il s'agit d'un tournoi à normes. **Luc CORNET** a carte blanche pour la répartition.

10. Responsable de la C.A.I. (réunion 2/7/06)

Sylvin DE VET a proposé sa candidature par écrit. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Il est nommé pour un an en temps que Président de la Commission des Arbitres Internationaux; il devra faire rapport au CA de ses activités.

Dirk DE RIDDER signale qu'il devra réunir les arbitres le plus vite possible et qu'il est responsable du choix des arbitres pour les Interclubs Nationaux.

11. Divers

a.) Le CREB a rappelé dans un courrier que Rudolf MEESEN, ex président ad intérim, a promis un subside de 250€ pour l'organisation du Championnat de Belgique de parties rapides 2006 par le CREB.

Actuellement, aucun budget n'est prévu pour cela.

Le CA prend la décision <u>à titre exceptionnel</u> d'octroyer un subside de 200€ sur base de la parole donnée.

Il sera rappelé à tous les organisateurs, qu'un subside doit être demandé par écrit avant la compétition et doit être prévu au budget voté par l'assemblée générale.

Philippe LOMBART enverra un courrier dans ce sens au CREB.

 b.) François VANDAMME communique qu'il a reçu une publicité de Euphonie pour un sponsoring éventuel, sur base de la liste des joueurs affiliés à la FRBE.
A analyser, étant donné qu'il faut l'accord des intéressés pour publier la liste à des fins commerciales.

La séance est levée à 18 heures, le 22 juin et à 13 heures le 2 juillet. La prochaine réunion aura lieu à Bruxelles le mardi 3 octobre à 18h30.

Pour la F.R.B.E. Philippe LOMBART, Secrétaire.